



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN**

Le 21 octobre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 21 octobre 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Lucie De Bons et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

E 338-21-10-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, en y modifiant le titre du point 21 de la façon suivante :

- Engagement et subvention – Club Optimiste de Saint-Jean-des-Piles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 339-21-10-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 340-21-10-24

**APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE
PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 18 octobre 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 8 813 831,41 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 341-21-10-24

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES DU 23 SEPTEMBRE 2024 AMENDÉE ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a approuvé la liste des chèques et autorisé le paiement des comptes du 23 septembre 2024, par la résolution E 313-23-09-24;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la liste représentant les déboursés totaux;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques du 23 septembre 2024 amendée, préparée par le trésorier, datée du 17 octobre 2024;
- 2° prenne acte que cette liste amendée représente des déboursés totaux de 4 444 478,01 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 342-21-10-24

EMBAUCHE - TECHNICIENNE JURIDIQUE - CONTENTIEUX - SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-100 et l'affichage externe SRH-2024-101;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Eve-Lynn Laforme au poste de technicienne juridique - contentieux au Service du greffe et des affaires juridiques selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 343-21-10-24

NOMINATION - TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION - VOLET TECHNIQUE - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-102;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de Josée Moreau au poste de technicienne en documentation - volet technique au Service loisirs, culture et vie communautaire selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 344-21-10-24

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DE PRODUITS DE QUINCAILLERIE DE FIXATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison sur demande de produits de quincaillerie de fixation;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont à titre indicatif et que ces quantités n'engagent la Ville en aucune façon quant aux quantités réelles à être achetées;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement par la Ville se fera selon ses besoins et à sa demande, sans obligation de sa part;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour la fourniture et la livraison sur demande de produits de quincaillerie de fixation au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Vis Mauricie inc. faisant aussi affaires sous le nom de Les Attaches RJM**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 345-21-10-24

EXERCICE DU DROIT D'OPTION - SERVICE D'AGENTS À LA RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT le contrat pour le service d'agents à la réglementation octroyé par la résolution E 419-11-12-23;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pouvant être exercée par la Ville en vertu du contrat pour la période hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'aménagement du territoire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat pour le service d'agents à la réglementation intervenu avec **King sécurité inc.**, pour la période hivernale 2024-2025, soit du 15 novembre 2024 au 30 avril 2025, suivant le taux horaire indiqué au bordereau de soumission déposé, plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année 2023, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 346-21-10-24

AUTORISATION - CONTRAT - REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE - STATION DE POMPAGE DU CAPITAINE-VEILLEUX

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour le remplacement du panneau de contrôle à la Station de pompage du Capitaine-Veilleux;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **3089762 CANADA inc. faisant affaires sous le nom de Technigaz** pour le remplacement du panneau de contrôle à la Station de pompage du Capitaine-Veilleux, suivant les prix unitaires indiqués à la soumission budgétaire datée du 28 août 2024.

Que le comité exécutif autorise Pierre Moreau, chef de division - eau au Service de l'ingénierie ou Stéphane Carbonneau, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-712.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 347-21-10-24

AUTORISATION - UTILISATION TERRAINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du 62e Régiment d'artillerie de campagne pour l'utilisation de terrains municipaux dans le cadre d'un exercice d'entraînement sans munition;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le 62e Régiment d'artillerie de campagne à utiliser le lot 3 463 406 du cadastre du Québec, une partie du stationnement du Centre Gervais auto, selon le plan défini par la Ville de Shawinigan et les sites d'élimination de neige « du Vallon » et « de Grand-Mère » les 2 et 3 novembre 2024, pour effectuer un exercice d'entraînement sans munition.

Que le comité exécutif autorise la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment le permis d'utilisation à intervenir entre la Ville de Shawinigan et Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par le ministre de la Défense nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 348-21-10-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - MODIFICATION D'UNE ASSIETTE DE SERVITUDE - LOT 3 923 523 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'acte notarié reçu devant Me Guy Sylvestre, notaire, le 18 janvier 1996 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan sous le numéro 196 197 établissant une servitude de passage en faveur de la municipalité de Saint-Jean-des-Piles permettant aux véhicules d'utilité publique d'utiliser l'assiette de servitude pour se retourner sur le terrain de l'immeuble sis au 3318, chemin du Lac-Lamarre;

CONSIDÉRANT QUE Yves Pelletier et Rachelle Arbour, propriétaires actuels de ladite propriété, désirent agrandir leur résidence et demandent à la Ville de Shawinigan la possibilité de diminuer la superficie de l'assiette de la servitude actuelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics confirme que la virée est encore utilisée par les véhicules d'utilité publique, mais qu'une assiette de 9 mètres de profondeur serait suffisante;

CONSIDÉRANT la description technique préparée par Martin Durocher, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5961 de ses minutes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte de modification d'assiette de servitude de passage sur le lot 3 923 523 du cadastre du Québec, à intervenir avec Yves Pelletier et Rachelle Arbour, modifiant l'assiette de servitude de passage mentionnée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan, sous le numéro 196 197.

Que les honoraires et frais de notaire et d'arpenteur-géomètre soient à la charge des propriétaires de l'immeuble sis au 3318, chemin du Lac-Lamarre.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 349-21-10-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - PROJET DOMICILIAIRE CARRÉ ST-GEORGES

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour l'implantation d'un projet de développement domiciliaire composé d'immeubles d'usage habitation multifamiliale dans le secteur Saint-Georges et étant nommé « Carré St-Georges »;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser son projet, le promoteur, Fiducie Sébastien Neault, doit effectuer des travaux pour les futurs réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que pour les infrastructures de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à faire l'acquisition des futurs réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des infrastructures et accessoires connexes aux réseaux pour le projet domiciliaire Carré St-Georges, situé sur le lot 6 488 835 du cadastre du Québec, par la résolution R 377-22-07-24;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur va assumer la totalité des frais des nouveaux réseaux ainsi que des infrastructures de rue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec le promoteur afin d'établir les modalités de réalisation des travaux;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Fiducie Sébastien Neault concernant le développement domiciliaire Carré St-Georges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 350-21-10-24

RÉSILIATION DE BAIL - LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 785 418 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Ville de Shawinigan et Mario Boulanger et Marie-Ève Trudel-Flageole pour la location d'une partie du lot 3 785 418 du cadastre du Québec, adjacent à leur propriété sise au 5083, rue Eugène-Dumas, afin de leur permettre de l'utiliser comme espace récréatif pour agrandir leur cour en contrepartie d'un loyer annuel de 1\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il appert qu'en tant que municipalité, la Ville de Shawinigan doit louer les terrains lui appartenant à leur juste valeur locative;

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2023, un premier avis a été expédié à l'effet que le bail qui était en vigueur venait à échéance et que la Ville n'avait pas l'intention de renouveler ce bail au même coût de loyer;

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2023, la Ville n'a aucune nouvelle de la locataire des lieux, et ce, malgré 2 avis transmis;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la résiliation du bail intervenu entre la Ville de Shawinigan et Mario Boulanger et Marie-Ève Trudel-Flageole, quant à la location d'une partie du lot 3 785 418 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 351-21-10-24

APPROBATION DE DEMANDES D'ADMISSIBILITÉ - PROGRAMME ÉCOPRÊT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mis en place le programme Écoprêt par le biais du règlement SH-616, sous forme de prêt aux citoyens pour encourager la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb sur le territoire de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des demandes d'admissibilité au programme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE ce programme prévoit que toute demande d'admissibilité au programme doit être approuvée par le comité exécutif;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif approuve les demandes d'admissibilité suivantes et réserve les montants suivants :

- La demande portant le numéro 2020-10408 reçue dans le cadre du programme Écoprêt et réserve un montant total de 23 339,93 \$ à cette fin, à même le Règlement d'emprunt SH-616 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb;
- La demande 2024-07411 reçue dans le cadre du programme Écoprêt et réserve un montant total de 9 198 \$ à cette fin, à même le Règlement d'emprunt SH-616 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb;
- La demande 2024-01815 reçue dans le cadre du programme Écoprêt et réserve un montant total de 3 176,76 \$ à cette fin, à même le Règlement d'emprunt SH-616 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb.

Que le comité exécutif autorise le trésorier à verser l'avance sur présentation des pièces justificatives aux propriétaires visés par les présentes demandes, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité prévues au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 352-21-10-24

DEMANDE EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES - LE TRÀSH - TRAVAIL DE RUE À SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 1672, avenue Saint-Marc, Shawinigan, présentée par Le Tràsh - Travail de rue à Shawinigan à la Commission municipale du Québec;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières présentée par Le Tràsh - Travail de rue à Shawinigan à la Commission municipale du Québec, et ce, sous réserve de modifier sa position si les faits mis en preuve devant la Commission étaient différents de ceux déjà connus par la Ville de Shawinigan.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif mandate le Service du greffe et des affaires juridiques à représenter la Ville de Shawinigan devant la Commission municipale du Québec dans le dossier CMQ-70904-001, et ce, advenant la décision de cette commission de tenir une audition selon les éléments du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 353-21-10-24

DEMANDE EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES - AFEAS RÉGIONALE MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE AFEAS régionale Mauricie a obtenu le 26 novembre 2004, de la Commission municipale du Québec, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour ses activités exercées au 1221, avenue de Grand-Mère (anciennement appelé 6e Avenue);

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance est soumise à une révision périodique et que l'organisme doit démontrer à la Commission que les conditions prévues dans la *Loi sur la fiscalité municipale* sont toujours remplies aux fins d'exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a pris connaissance de la demande de confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 1221, avenue de Grand-Mère, présentée par AFEAS régionale Mauricie à la Commission municipale du Québec;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif ne s'oppose pas à la demande de confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières présentée par AFEAS régionale Mauricie à la Commission municipale du Québec, et ce, sous réserve de modifier sa position si les faits mis en preuve devant la Commission étaient différents de ceux déjà connus par la Ville de Shawinigan.

Que le comité exécutif mandate le Service du greffe et des affaires juridiques à représenter la Ville de Shawinigan devant la Commission municipale du Québec dans le dossier CMQ-61138-003, et ce, advenant la décision de cette commission de tenir une audition selon les éléments du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 354-21-10-24

VENTE À L'ENCAN DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS

CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet de procéder à la vente à l'encan de véhicules usagés et d'équipements désuets qui ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics et dont la Ville doit se départir;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la division approvisionnement du Service des finances à vendre à l'encan les véhicules et équipements suivants :

- paveuse asphalte, 2013 (unité 486);
- remorque paveuse asphalte et rouleau, 2006 (unité 392);
- fourgonnette, 2010 (unité 207);
- tapis pour camion Ford F-550;
- banc Snap-On;
- gratte de déneigement avant du véhicule unité 189.

Que le comité exécutif impute les recettes de la vente au fonds général de la Ville.

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 355-21-10-24

DÉNOMINATIONS

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitants qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ainsi que le Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission sur la toponymie et la reconnaissance civique;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif nomme « **rue Donald-Plamondon** » la rue projetée sur une partie du lot 3 926 061 du cadastre du Québec et une partie du lot 6 488 835 du cadastre du Québec, entre la 215^e Rue et la 206^e Avenue, remplaçant une partie de la rue Fugère.

Que le comité exécutif nomme « **Impasse Vladimir-Sokolyk** » l'impasse projetée située sur une partie du lot 6 488 835 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 356-21-10-24

MODIFICATION - RÉSOLUTION E 316-23-09-24

CONSIDÉRANT la résolution E 316-23-09-24 adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 23 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif modifie la résolution E 316-23-09-24 par l'ajout au dispositif d'un deuxième alinéa, soit :

« Que, comme condition de maintien en emploi, Stéphanie Gélinas-Despins doit effectuer avec succès la reprise du test de français selon les indications de l'employeur. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 357-21-10-24

REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2020 le gouvernement du Québec accordait à la Ville de Shawinigan une aide financière de 1 674 999 \$ en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) pour les volets 1a et 1b, le volet 1a étant la restauration de bâtiments patrimoniaux de propriété privée et le volet 1b étant la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) est terminé et que la Ville n'a pas atteint les résultats qu'elle s'était fixés au préalable;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise à ce que le mandataire désigné, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances, soit autorisé à retourner les sommes versées au ministère de la Culture et des Communications et procède à la fermeture des demandes d'aide financière numéros 535087 et 535090 en lien avec le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) - Volets 1a et 1b.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 358-21-10-24

ENGAGEMENT ET SUBVENTION - CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JEAN- DES-PILES

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Saint-Jean-des-Piles a demandé une aide financière pour la tenue de la 35e édition du festival de pêche de Saint-Jean-des-Piles et que le Club optimiste soulignera également son 40^e anniversaire en 2025;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif s'engage à verser une subvention de 10 000 \$ au Club Optimiste de Saint-Jean-des-Piles en 2025 pour la tenue de la 35^e édition du festival de pêche, étant un montant supplémentaire à celui prévu à l'entente relative à l'octroi d'une aide de la Ville dans le cadre de l'événement connu et désigné comme étant « Festival de pêche de Saint-Jean-des-Piles ».

Que le comité exécutif autorise le trésorier ou l'assistante-trésorière à déboursier les sommes requises en temps opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 52.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Président

Me Marie-Pier Gélinais
Greffière adjointe